

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 19 juin à 20h30, à L'Esplanade Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 13 juin 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulle</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GÉOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulle</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°14 – DA du 19/06/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**Société Publique Locale (SPL) d'aménagement et d'équipement
du Bassin de Pompey – Rapport d'activités 2017**

La Communauté de Communes et ses treize communes membres ont décidé de constituer une Société Publique d'Aménagement et d'Équipement, dont les statuts ont été adoptés et signés le 25 septembre 2012, en vue de disposer d'un outil et d'une ingénierie en urbanisme opérationnel pour ainsi développer de nouveaux quartiers, restructurer des îlots de centre-ville ou village, aménager de nouveaux espaces économiques et mener une politique en faveur de la reconversion des friches industrielles aujourd'hui principalement en milieu urbain.

Conformément aux articles L 2313-1-1 et L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs de la SPL doivent rendre compte aux actionnaires de l'activité et des engagements financiers de la société.

Aucun nouveau mandat n'a été confié à la SPL en 2017 qui a pourtant poursuivi et finalisé les affaires contractualisées en 2016 grâce au recrutement d'un chargé

d'affaires supplémentaires en CDD, principalement sur l'enjeu de requalification des cœurs de bourg.

Les missions activées en 2017 :

- Aménagement de la ZAC de la Croix des Hussards à Frouard : modification du dossier de réalisation/évolution du schéma directeur, rendu de la phase AVP,
- Finalisation de l'étude d'aménagement de l'extension Grand Air et de la zone habitat « des vergers » à Champigneulle,
- Bâtiment Beausite à Liverdun : désamiantage, curetage du bâtiment, gros œuvre et menuiseries sont réalisés fin 2017 avec l'objectif d'ouverture de l'équipement petite enfance en novembre 2018. La SPL s'est également chargée de l'ensemble des pièces pour la vente en VEFA des logements à MMH.
- Rendu des Etudes d'Avant-Projet Sommaire pour la réhabilitation d'un immeuble de centre bourg à Malleloy.
- Lancement des études d'aménagement concernant le « Pôle Urbain Central » sur les communes de Frouard et Pompey et avec la participation de la Communauté de Communes.
- Démarrage à l'automne 2017 des travaux de l'Eco-Parc à Saizerais pour une livraison au printemps 2018,
- Lancement de l'étude de restructuration de l'ilot central situé au cœur de ville de Pompey.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève ainsi à 58 725 € mais ne permet pas de couvrir les charges structurelles et de personnel. La perte de l'exercice est ainsi de - 81 018€. La plupart des mandats actuels s'achevant en 2018, la question du volant d'affaires devra être posée entre les actionnaires avant la fin d'année.

Je vous propose donc d'acter le rapport d'activités sur l'exercice 2017 de la SPL.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Habitat et Urbanisme » du 6 juin 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'activités 2017 de la Société Publique d'Aménagement et d'Équipement du Bassin de Pompey.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC